

Région wallonne

Droits de succession

Tarifs en vigueur au 01.01.2025

TARIF EN LIGNE DIRECTE ET ENTRE ÉPOUX/COHABITANTS LÉGAUX

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	12 500	3%
	12 500,01	25 000	4% 375
	25 000,01	50 000	5% 875
	50 000,01	100 000	7% 2 125
	100 000,01	150 000	10% 5 625
	150 000,01	200 000	14% 10 625
	200 000,01	250 000	18% 17 625
	250 000,01	500 000	24% 26 625
> 500 000		30%	86 625

Ces tarifs sont appliqués sur la part nette de chaque héritier.

TARIF EN LIGNE DIRECTE SUCCESSION DE L'HABITATION FAMILIALE¹

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	25 000	1% -
	25 000,01	50 000	2% 250
	50 000,01	175 000	5% 750
	175 000,01	250 000	12% 7 000
	250 000,01	500 000	24% 16 000
> 500 000		30%	76 000

TARIF ENTRE ÉPOUX ET COHABITANTS LÉGAUX SUCCESSION DE L'HABITATION FAMILIALE ²	0%
--	----

TARIF ENTRE FRÈRES ET SŒURS

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	12 500	20% -
	12 500,01	25 000	25% 2 500
	25 000,01	75 000	35% 5 625
	75 000,01	175 000	50% 23 125
> 175 000		65%	73 125

Ces tarifs sont appliqués sur la part nette de chaque héritier.

TARIF ENTRE ONCLES/TANTES ET NEVEUX/NIÈCES

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	12 500	25% -
	12 500,01	25 000	30% 3 125
	25 000,01	75 000	40% 6 875
	75 000,01	175 000	55% 26 875
> 175 000		70%	81 875

Ces tarifs sont appliqués sur la part nette de chaque héritier.

TARIF ENTRE TOUTES AUTRES PERSONNES

Tranche d'imposition (EUR)		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)
de	0,01	12 500	30% -
	12 500,01	25 000	35% 3 750
	25 000,01	75 000	60% 8 125
	75 000,01	175 000	80% 38 125
> 175 000		80%	118 125

Ces tarifs sont appliqués sur la part nette de chaque héritier.

SUCCESSION ENTREPRISE FAMILIALE

Sous conditions	0%
-----------------	----

LEGS À UNE ASBL OU UNE FONDATION PRIVÉE

ASBL	7%
Fondation privée	7%

¹ Ces taux progressifs s'appliquent pour une succession d'une part en pleine propriété de l'habitation si le défunt y a établi sa résidence principale depuis au moins 5 ans.

² Il y a une exonération des droits de succession de la part dans l'habitation qui servait de résidence principale du couple depuis au moins 5 ans.

Région wallonne

Droits de donation

Tarifs en vigueur au 01.01.2025

Donation de biens meubles

TARIF EN LIGNE DIRECTE ET ENTRE ÉPOUX/COHABITANTS LÉGAUX	3,30%
TARIF ENTRE D'AUTRES PERSONNES	5,50%

Donation de biens immeubles

TARIF EN LIGNE DIRECTE ET ENTRE ÉPOUX/COHABITANTS LÉGAUX					
Tranche de la donation		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)		
de	0,01	à	150 000	3%	-
	150 000,01		250 000	9%	4 500
	250 000,01		450 000	18%	13 500
> 450 000			27%	49 500	

TARIF ENTRE TOUTES AUTRES PERSONNES

Tranche de la donation		Tarif sur la tranche	Montant total de l'impôt sur les tranches précédentes (EUR)	
de	0,01	à	150 000	10%
	150 000,01		250 000	20%
	250 000,01		450 000	30%
> 450 000		40%	95 000	

DONATION ENTREPRISE FAMILIALE

Sous conditions	0%
-----------------	----

DONATION À UNE ASBL OU UNE FONDATION PRIVÉE

ASBL	7%
Fondation privée	7%